ART. 16 Nos 666 à 680

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

Nºs 666 à 680

présentés par M. Vidalies

ARTICLE 16

À la fin de la première phrase de l'alinéa 11 de cet article, substituer à l'année :

« 2009 »,

l'année:

« 2098 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de date.

2098 est l'année du centième anniversaire de l'instauration des 35 heures notamment par des accords d'entreprise majoritaires.

ART. 16 Nos 666 à 680

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° de M. Vidalies

Adt n° de M. Sirugue

Adt n° de M. Gille

Adt n° de M. Mallot

Adt n° de Mme Hoffman-Rispal

Adt n° de Mme Iborra

Adt n° de M. Juanico

Adt n° de Mme Lemorton

Adt n° de M. Liebgott

Adt n° de M. Ménard

Adt n° de M. Gorce

Adt n° de M. Muet

Adt n° de Mme Coutelle

Adt n° de Mme Fioraso

Adt n° de M. Dolez